

Les métiers qui recrutent

En partenariat avec la PAIO d'Altkirch, le CIO et l'ANPE, nous partons chaque mois à la rencontre d'un professionnel qui nous parle de son métier au quotidien.

Cette page «métier du mois» présente non seulement un métier qui recrute, mais aussi les formations nécessaires pour le pratiquer, les débouchés et toute information utile concernant cette profession.

Ce mois-ci, le métier de paysagiste.

Au quotidien De la maçonnerie à l'horticulture

Le paysagiste est un véritable architecte de l'espace, qui modèle les milieux urbains et ruraux avec pour objectif d'améliorer notre cadre de vie. Il intervient dans tout projet d'aménagement ou de construction entraînant une transformation du paysage.

Sa mission va de l'avant-projet à la réalisation et au suivi du chantier. Il peut également être amené à travailler en intérieur, par exemple pour réaliser la décoration d'un hall d'immeuble.

L'essor de cette profession s'ex-

plique par un goût croissant des citadins pour la nature, mais pas seulement : depuis une dizaine d'années, la loi impose en effet que tout projet architectural soit accompagné de dessins et photos précisant la façon dont le bâtiment sera inséré dans son environnement.

Le titre de paysagiste regroupe des professionnels aux compétences variées, de l'ingénieur agronome à l'horticulteur pépiniériste. Mais d'une façon générale, la profession demande de bonnes connaissances en botanique, architecture, travaux pu-

blics, génie civil ou même horticulture. Des compétences en maçonnerie, électricité, plomberie ou hydraulique sont parfois requises.

Le paysagiste est créatif, mais il lui faut aussi être réaliste : il doit tenir compte aussi bien de la nature des sols et du climat que du budget de son client.

Il travaille soit en libéral, soit dans un cabinet d'architectes ou de paysagistes, ou encore pour des collectivités territoriales.

Contacts

● CFA Agricole du Haut-Rhin à Rouffach, tél.03.89.78.73.04.

Pour l'apprentissage : CAPA travaux paysagers, BEPA aménagement de l'espace spécialité travaux paysagers, bac pro travaux paysagers, BTSA aménagements paysagers.

● Lycée agricole du Pflixbourg à Wintzenheim, tél.03.89.27.06.40.

En formation initiale : BEPA et bac pro travaux paysagers.

● Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Rouffach, tél.03.89.78.73.07.

Formation pour adultes dans les travaux paysagers, formation d'ouvrier agricole polyvalent en viticulture et entretien espaces verts pour jeunes en situation de handicap.

● Fédération française du paysage
4, rue Hardy, 78000 Versailles. Tél : 01.30.21.47.45.

Site internet : www.f-f-p.org.

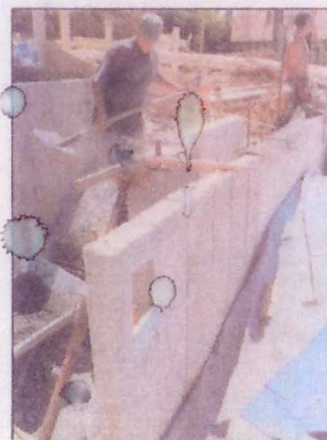
Formation Plusieurs diplômes, du CAP au bac + 6

Les écoles nationales du paysage (Versailles, Bordeaux, Lille) forment des architectes paysagistes ou ingénieurs paysagistes à bac +5 ou bac +6. Le diplôme DPLG (diplômé par le gouvernement) se prépare en 4 ans, avec admission sur concours commun ouvert à bac +2. Ce concours n'offre chaque année qu'une petite centaine de places.

Trois écoles délivrent également le titre d'ingénieur paysagiste (bac +5).

Mais le titre de paysagiste n'étant pas protégé, il peut égale-

ment s'agir d'un ouvrier paysagiste de niveau CAP-BEP agricoles en aménagement de l'espace, d'un technicien avec un bac pro paysager ou un BPA jardins espaces verts, ou encore un BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) aménagements paysagers. Au niveau BTSA, le paysagiste peut travailler dans un bureau d'études afin de concevoir à l'aide d'outils informatiques des projets d'aménagement. Il peut également intervenir directement sur le chantier pour la gestion des moyens humains, financiers ou matériels.



Mur de clôture: un chantier mené par l'entreprise Brissinger.